

AVIS AUX RIVERAINS ET AUX USAGERS COURSE CYCLISTE SEMI-NOCTURNE MARDI 21 JUIN 2022

Madame, Monsieur,

Le mardi 21 juin 2022, de 18 heures 30 à 23 heures 30, l'association ACJAR organise une course cycliste en semi-nocturne. Pour la sécurité des coureurs, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits sur l'itinéraire (en boucle) qui empruntera les rues dans le sens suivant :

Rue Jacques Moreau (départ/arrivée), rue Pasteur (dans sa section comprise en le n° 13 et le n° 1) rue de Dogliani, avenue de l'Europe.
(Voir plan ci-contre)

- Les riverains du circuit devront prendre toutes leurs dispositions pour sortir leur véhicule en cas de nécessité AVANT LE DEPART DE COURSE.

- Les riverains de la rue des Moines seront autorisés à emprunter la rue en contre sens de circulation pour sortir rue Croix Saint Gilles. La sortie côté rue de Dogliani sera interdite.

- La portion de la rue Croix Saint Gilles entre rue Pasteur et rue des Moines sera mise en double sens de circulation le temps de la course.

- Des déviations seront mises en place par la rue de l'Aumônerie pour les véhicules arrivant sens Rouillac-Jarnac, par la rue de Condé et la rue Pasteur pour les véhicules arrivant du sens Cognac ou Angoulême.

Comptant sur votre compréhension,

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

A Jarnac, le 02 juin 2022

Philippe GESSE,
Maire de JARNAC





- **Circuit de la course**
Circulation et stationnement interdits
Sur le parcours
→ **Déviations**

DEPART ARRIVEE
RUE J. MOREAU